

*Plus tard*

**SECRET**

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCE

N<sup>o</sup> 17  
SECRET/43/Add.3  
19 juillet 1955

PARTIES CONTRACTANTES

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Notification par le Gouvernement suédois

Addendum

Le Gouvernement suédois a fait parvenir au secrétariat la communication suivante:

"Par lettre en date du 29 juin 1955, j'ai demandé, d'ordre de mon gouvernement, que les parties contractantes soient informées que la Suède avait décidé d'entrer en négociations, conformément aux procédures indiquées dans l'article XXVIII de l'Accord général, en vue de retirer certaines concessions tarifaires reprises dans la Liste XXX annexée audit Accord. Les produits visés consistaient en divers jus de fruits.

"Comme suite à cette communication, j'ai été chargé de faire connaître qu'en raison de la revision du tarif douanier à laquelle procède actuellement le Gouvernement suédois, ce dernier ne sera pas en mesure de terminer avant le 30 septembre 1955 les négociations relatives aux produits dont il s'agit. En conséquence, je désire retirer la demande formulée dans ma lettre du 29 juin 1955."

Le document SECRET/43/Add.2, qui reproduit la lettre à laquelle se réfère la communication ci-dessus, doit donc être considéré comme retiré.